

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2019 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Madame Anne BEZARD.

Etaient présents : M. Jean Luc MULLER, Mme Rachel BUTSCH Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Roland ZELLER, Jean Maxime POMMERY, Pascal TURRI, Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absent excusé: M. Alexis BASSO

Madame le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DESIGNE** Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2019
2. Affaires financières
  - 2.1. Examen et approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018, de leurs annexes et affectation des résultats
  - 2.2. Examen et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018
  - 2.3. Examen et approbation des budgets primitifs de l'exercice 2019
  - 2.4. Fixation des taux d'imposition des taxes locales
  - 2.5. Réajustement des tarifs
  - 2.6. Subventions- participations
  - 2.7. Participations diverses
3. Urbanisme – Déclarations Préalables
4. Désignation de délégués
5. Communications et Informations

## **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 février 2019**

Le compte rendu de la séance ordinaire du 26 février 2019 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2° AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2.1 Examen et approbation des comptes administratifs 2018 de leurs annexes et affectation des résultats.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc MULLER, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

1. Lui donne lecture et la présentation faite des comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

## BUDGET PRINCIPAL

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Résultat reportés	<b>259 310,50</b>			<b>65 366,75</b>	<b>259 310,50</b>
Opérations de l'exercice	129 878,50	103 006,76	273 245,23	336 330,32	403 123,73	439 337,08
TOTAUX	389 189,00	103 006,76	273 245,23	401 697,07	662 434,23	504 703,83
<b>Résultat de clôture</b>	<b>286 182,24</b>			<b>128 451,84</b>	<b>-157 730,40</b>	
Restes à réaliser	25 282,00				25 282,00	0,00
TOTAUX CUMULES	414 471,00	103 006,76	273 245,23	401 697,07	687 716,23	504 703,83
RESULTATS DEFINITIFS	<b>311 464,24</b>			<b>128 451,84</b>	<b>183 012,40</b>	

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Résultat reportés		<b>27 370 ,26</b>		<b>21 416,02</b>	<b>0,00</b>
Opérations de l'exercice	0,00	734	54 729,13	57 214,66	54 729,13	57 948,66
TOTAUX	0,00	28 104,26	54 729,13	78 630,68	54 729,13	106 734,94
Résultat de clôture		28104,26		23 901,55		52 005,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	28 104 26			54 729,13	106 734,94
RESULTATS DEFINITIFS		<b>28 104,26</b>		<b>23 901,55</b>		<b>52 005,81</b>

**2. CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités en valeurs avec leurs indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**3. RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser :  
- Dépenses d'investissement 25 282,00 €

**4. DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

### Budget principal :

\* au compte 1068 (investissement) 128 451,84 €

## **b) Bilan des acquisitions et cessions immobilières**

En application de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 le compte administratif doit contenir un bilan des acquisitions et cessions immobilières effectués au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2018 la Commune a fait l'acquisition de la parcelle section 1 n° 273/79 Kirchberg d'une superficie de 3a79 au prix de 2 274 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**APPROUVE** les comptes administratifs tels que présentés ci-dessus.

## **2.2. Approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne BEZARD, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que la comptabilité du budget général et du budget annexe de l'eau n'appelle à aucune observation ;

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

## **2.3. Examen et approbation des budgets primitifs de l'exercice 2019 et leurs annexes**

Madame le Maire **PRESENTE** le budget principal et le budget annexe de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2018, équilibrés en recettes et en dépenses et qui peuvent se résumer ainsi :

**BUDGET GENERAL** Equilibré en dépenses et en recettes à

**324 520 € en section de fonctionnement** permettant de dégager un autofinancement pour investissements de 37 800,00 €.

Pour **la section d'investissement** équilibrée à **324 520 €** y compris les restes à réaliser.

**BUDGET ANNEXE - EAU ET ASSAINISSEMENT** Equilibré en recettes et en dépenses à :

- **81 351 €** en section de fonctionnement
- **28 838,26 €** en section d'investissement

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**APPROUVE** les budgets primitifs tels que présentés ci-dessus.

## **2.4. Fixation des taux d'imposition des 4 taxes communales**

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 qui a été bâti sur la base du maintien des taux des taxes directes locales ;

Vu l'état des bases notifiées ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité**

**MAINTIENT** les taux des quatre taxes directes locales à l'identique de ceux pratiqués en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : **17,25 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **10,63 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **64,11 %**

<b>TAXES</b>	<b>Taux d'imposition de la commune de 2019</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles pour 2019</b>	<b>Produit Fiscal</b>
d'Habitation	17,25 %	366 600	63 239 €
Foncière (bâti)	10,63 %	248 700	26 437 €
Foncière (non bâti)	64,11 %	19 800	12 694 €
<b>TOTAL</b>		<b>635 100 €</b>	<b>102 370 €</b>

## **2.5 Réajustement des tarifs**

### **PRIX DE L'EAU**

VU les participations à verser au SIAM, à Saint Louis Agglomération dont fait partie la Commune et à l'Agence de Bassin Rhin Meuse,

Sur proposition de Madame le Maire

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**FIXE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Prix de l'eau :	€ 0,9220 le M 3
Assainissement SIAM :	€ 1,5700 par M 3
Assainissement SLA	€. 0,6500 par M 3
Assainissement Commune	€. 0,0950 par M 3
Agence de bassin- Taux de pollution	€ 0,3500 par M 3
Agence de bassin-	€ 0,2330 par M 3
Taux de modernisation des réseaux	
soit	€ <b>3,82 le M 3</b>
Location de compteur	€. <b>4,45</b> par compteur et par semestre

### **PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PAC**

Madame le Maire RAPPELLE à l'assemblée les dispositions de l'article L 1131-7 du Code de la Santé Publique à savoir " Les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune , pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation".

Madame le Maire RAPPELLE également que le 10 février 2004 le Conseil Municipal avait décidé qu'il est équitable de solliciter une participation pour le raccordement de leur immeuble, à tout propriétaire dont la

construction est équipée postérieurement à la mise en service du collecteur et PROPOSE de revaloriser ce montant.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**FIXE** la participation pour l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 comme suit.

\* **Maison individuelle** 3 250,00 €

\* **Immeubles collectifs**

- Participation de base : 3 250,00 €
- Par logement à partir du deuxième 30% de la participation de base soit : 975 €

Pour les constructions comprises dans le périmètre de la participation pour voies et réseaux, la participation pour raccordement à l'assainissement ne sera pas appliquée.

## **2.6. Subventions et Participations**

Sur proposition de Madame le Maire

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement aux organismes suivants :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	50,00
ADAUHR	250,00
Amis du Mémorial Alsace Moselle	30,00
APAMAD	180,00
Association de Gestion de la Salle Polyvalente	50,00
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	250,00
Association des Maires COLMAR	160,00
Banque alimentaire du Haut Rhin	40,00
Chorale « Atout Cœur » de Stetten	50,00
Chorale Sainte- Cécile	50,00
Ciné Club STETTEN	50,00
Ecomusée d'Alsace	16,00
Embarquement Immédiat	50,00
Fabrique de l'Eglise	50,00
Fondation du Patrimoine	60,00
La Prévention Routière	30,00
Périscolaire ARC EN CIEL	10 000,00
PUNCH ORCHESTRA	50,00
Société des Amis de la Bibliothèque	30,00
Société Histoire Locale de Bartenheim	300,00
UNC SIERENTZ	40,00
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	700,00
Union Frontalière des Donneurs de Sang	40,00
USEP Ecole de Stetten (Coop. scolaire)	100,00
DIVERS à affecter après DCM	374,00

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 6574.

**DECIDE** d'accorder une participation aux organismes de coopération intercommunale suivants :

:	
Brigade Verte	1 400,00
SIVOSC Brinckheim-Kappelen-Stetten	20 200,00
Syndicat Intercommunal du Muehlgraben	1 400,00

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 65548.

## **2.7 Participations diverses**

### **COURS DE COUTURE**

Madame Nathalie POMMERY organise des cours de couture à l'Entr Acte deux lundis après-midi par mois. Ces cours étant payant Madame le Maire propose qu'elle verse une participation à la Commune de 7h par heure.

Après avoir invité Monsieur Jean Maxime POMMERY, personnellement intéressé, suivant les dispositions de l'article L 2131-11 du CGCT à quitter la salle,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**APPROUVE** la proposition de Madame le Maire

**FIXE** la participation à 7 € par heure

**CHARGE** Madame le Maire d'établir le titre à la fin de chaque trimestre.

### **HABITS DE POMPIERS**

Deux pompiers de Stetten ont décidé de ne pas adhérer au nouveau corps des Sapeurs-Pompiers de HELFRANTZKIRCH – STETTEN mais ils souhaitent garder leurs habits.

Sur proposition de Madame le Maire il sera demandé aux communes un remboursement des habits soit 852,85 € par pompiers.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**APPROUVE** la proposition de Madame le Maire

**FIXE** le remboursement à demander à 825 ,85 € par pompier

**CHARGE** Madame le Maire d'établir les titres.

## **3° URBANISME**

### **5.1. Déclarations Préalables**

Monsieur Jean Luc MULLER communique les demandes d'Urbanisme suivantes déposées par

Monsieur Stéphane MEYER

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Stéphane MEYER pour la mise en place d'une clôture entrer sa propriété sise 15 rue des Vignes et les champs voisins

Monsieur Stéphane HEITZ

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Stéphane HEITZ pour la mise en place d'une pergola sur sa propriété sise 6B rue de la Liberté

## **4° DESIGNATION DE DELEGUES**

La Commune fait partie de plusieurs structures intercommunales et organismes divers dans lesquels siègent des conseillers municipaux.

Aussi il appartient de procéder aux désignations suivant les statuts ou règlements en vigueur.

### **ADAUHR**

Il s'agit de désigner UN délégué

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Pascal TURRI comme représentants auprès de l'ADAUHR

## **COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

Il s'agit de désigner trois délégués.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à la désignation des trois délégués auprès de la Commission Consultative Communale de la Chasse

**Madame Anne BEZARD**, Maire est Présidente de cette commission.

Les délégués désignés sont :

**Monsieur Jean Luc MULLER**

**Monsieur Roland ZELLER**

**Monsieur Fabrice KLEITZ**

### **5° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

#### **5.1. JOURNEE CITOYENNE**

Madame le Maire rappelle que la Journée Citoyenne aura lieu samedi 18 MAI 2019. Une réunion a eu lieu à l'Entr Acte le lundi soir 8 avril avec la population et elle liste les 8 chantiers qui ont été arrêtés.

Madame Rachel BUTSCH est chargée de préparer un courrier à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres pour informer la population et demander aux participants de s'inscrire dans le chantier de leur choix.

#### **5.2. ELECTIONS**

Madame le Maire informe que les élections Européennes auront le dimanche 26 mai 2019. Elle propose d'établir le planning pour la tenue du bureau de vote qui sera ouvert de 8h à 18h.

#### **5.3. ECOLE**

Madame Rachel BUTSCH, Adjointe a assisté à la réunion du SIVOSC et apporte quelques informations

- Pour aider à financer une classe de découverte les élèves de Stetten ont réalisé un clip et elle invite les conseillers à le voir
- En cas d'absence de Madame Maryline COUROUPOULA, aide maternelle à l'Ecole maternelle de Brinckheim il a été décidé que c'est Madame Elisabeth ROTHAN, aide maternelle à Kappelen qui assurera le transport en bus ainsi que le travail à l'Ecole maternelle de Brinckheim où une aide est vraiment indispensable.

#### **5.4. PIQUE NIQUE**

La date pour le pique-nique villageois a été fixée au samedi soir 29 juin 2019

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h45.